

Commune de Sury-en-Vaux

Procès-verbal de conseil municipal du 26 juillet 2022

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 10 mai 2022
2. Délibération sur la publication des actes au 1^{er} juillet 2022
3. Délibération sur le fonds de solidarité pour le logement
4. Questions diverses



L'an deux mil vingt-deux, le 26 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie.

Présents : Mmes Valérie CHAMBON, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, Jacqueline BERTHIER, Solenne RAIMBAULT et Sonia RAIMBAULT

Mrs Michel BEDU, Olivier EGEA, Thierry MOINDROT, Paul DOUCET, Gérard LEGER, Joël MENEAU, Christian CHADEL, Jean-Claude DERBIER et Jean-Luc RAIMBAULT

Mme Sonia RAIMBAULT a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 10 mai 2022 a été approuvé.

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire Valérie Chambon, le mardi 26 juillet 2022.

Ont été abordés les points suivants :

PUBLICITE DES ACTES A COMPTER DU 1ER JUILLET

Vu l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicités, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes

(délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site internet.

Le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne représentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- Publicité par affichage
- Publicité par publication papier
- Publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE :

D'ADOPTER la proposition de publicité sous forme électronique sur le site de la commune qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENTE

Les membres du conseil municipal décident de consacrer 700 €uros au dispositif du Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2022.

Questions diverses

- Assainissement au hameau des Egrots : Mme le Maire informe le conseil qu'une réponse a été apportée par courrier au conseil municipal de Verdigny concernant un projet de convention. Ce courrier reprend les éléments et propositions qui avaient été validés lors du précédent conseil municipal le 10 mai dernier.
- Les travaux du cimetière réalisés par l'entreprise Robineau se poursuivent et devraient s'achever le vendredi 29 juillet.
- Afin de réfléchir à d'éventuels travaux sécuritaires pour palier à la vitesse excessive sur la RD86 (route de Cosne au lieu-dit Tréprot) une réunion avec le CIT (Cher Ingénierie des Territoires) a eu lieu le 16 mai dernier. Des mesures de vitesse ont été réalisées. Il ressort des résultats d'analyse que la moyenne constatée est de 10 km/h au-dessus de la vitesse autorisée. Cependant, le CIT informe que le hameau de Tréprot se situant hors agglomération de Sury-en-Vaux, aucun aménagement sécuritaire n'est possible dans les conditions actuelles.

- Les panneaux sécuritaires “Attention école” pour le bourg et “Limitation à 30 km/h” pour les hameaux des Plessis sont arrivés. Ils seront installés prochainement par les agents communaux.
- Le projet d'échange de biens avec M. et Mme De Choulot pour un aménagement paysager et sécuritaire se poursuit. Mme Richebraque, ABF (architecte des bâtiments de France), donne son aval. L'échange peut donc à présent être entériné.
- Les dossiers de subvention DETR pour le hangar communal et la rénovation de la cantine ne seront pas étudiés avant septembre par les services compétents. La notification pourrait intervenir en octobre, ce qui nous contraint à différer les travaux. Si le retour s'avère positif pour la cantine, il pourrait être envisagé de ne pas attendre l'été prochain mais plutôt de planifier l'aménagement aux vacances de février. Les travaux devant durer environ 1 mois, les enfants prendraient leurs repas à la salle des fêtes de Sury pendant les 2 autres semaines.
- Projet terrain multisports : il pourrait être subventionné (jusqu'à hauteur de 80%) dans le cadre du plan “5000 équipements sportifs de proximité”. La commission jeunesse a reçu 2 entreprises pour étudier les diverses possibilités. Le conseil municipal donne son accord pour poursuivre l'étude de ce dossier.
- Dans le cadre d'un nouveau partenariat avec Cher Emploi Animation, les communes de Menetou-Râtel, Verdigny et Sury-en-Vaux s'associent pour proposer dès la rentrée de septembre des ateliers et des animations destinés aux seniors sur leur territoire. Une journée d'information sera proposée le jeudi 8 septembre, à la salle des fêtes de Menetou-Râtel afin que chacun puisse venir découvrir le projet, les activités envisagées et le planning possible car ces rencontres hebdomadaires seront tournantes sur les 3 communes à tour de rôle. Un courrier d'information va être adressé à toutes les personnes retraitées qui pourraient être intéressées.
- La commune est heureuse d'accueillir les professeurs de l'Académie de musique de Belleville pour une classe guitare dès la rentrée septembre 2022 (le mardi soir). Des flyers informatifs sont disponibles en mairie.
- Les travaux de rénovation de la classe CE (peinture, électricité, éclairage...) s'achèvent.
- La commune de Sury-En-Vaux devra procéder au recensement de la population (début 2023, les dates officielles n'étant pas encore connues). Il faudra probablement prévoir 2 agents recenseurs.
- Malgré une vigilance accrue des élus et des agents communaux, les incivilités et les dégradations au centre de tri des déchets proche du terrain de sport sont régulières. La sensibilisation ne semble pas efficace. C'est pourquoi la commune va équiper cet espace de caméras qui pourront photographier les véhicules et ainsi identifier les contrevenants aux bonnes règles de savoir vivre.
- Point église :
La société Delestre est venue pour les derniers ajustements de la sono, à présent opérationnelle. Suite à la proposition d'un contrat de maintenance pour le chauffage (762.00€ HT), le conseil municipal souhaite qu'un autre devis soit demandé.

- Monsieur Gaston MORIN, résidant de l'EHPAD, va fêter ses 100 ans le 10 Août. La municipalité est conviée par la famille et est ravie d'être présente pour célébrer cet événement.
- Programme des festivités estivales à venir : PianO du Lac se produira à l'Etang des Vignes le 13 et le 14 août. La Sabotée Sancerroise organisera sa Fête au village le 15 août. Elle proposera un verre de l'amitié au pied du clocher à 11h, ouvert à tous. C'est à ce moment que la cloche de l'église devrait sonner pour la première fois dans le clocher.

Procès-verbal validé le 05 octobre 2022

Le maire,

Valérie CHAMBON



Le secrétaire de séance,

Sonia RAIMBAULT

